

inductives. Ce service est entièrement gratuit. Une centaine d'hommes disposant de 32 automobiles spécialement agencés s'occupent de ce travail.

La popularité dont jouit la radio est démontrée par le nombre de permis de postes récepteurs émis dans les diverses provinces du pays durant l'année fiscale 1936: Ile du Prince-Edouard, 2,159; Nouvelle-Ecosse, 31,905; Nouveau-Brunswick, 22,347; Québec, 221,702; Ontario, 342,056; Manitoba, 56,986; Saskatchewan, 49,059; Alberta, 55,318; Colombie Britannique, 80,205; Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 372.

3.—Stations de télégraphe et téléphone sans fil fonctionnant au Canada le 31 mars 1932-36.

Genre de station.	1932.	1933.	1934.	1935.	1936.
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Stations du littoral (appartenant au gouvernement).	29	31	30	32	31
Stations de repérage (appartenant au gouvernement).	12	12	13	13	13
Stations de navigation (appartenant au gouvernem.)	50	49	53	55	56
Stations radio-phares (appartenant au gouvernem.).	20	20	20	21	24
Stations radiotéléphoniques (appartenant au gouv.).	5	5	5	9	9
Stations de terre.....	1	1	1	1	1
Stations de navigation (commerciales).....	241	224	215	217	212
Stations du littoral à rayon restreint.....	4	3	4	4	5
Stations commerciales publiques.....	32	30	22	26	36
Stations commerciales privées.....	112	122	162	210	275
Stations commerciales privées d'irradiation.....	77	70	68	74	78
Stations expérimentales.....	107	110	92	99	82
Stations expérimentales d'amateurs.....	898	1,229	1,606	2,012	2,380
Stations d'irradiation d'amateurs.....	7	7	6	2	-
Stations expériment. d'irradiation sur ondes courtes	-	-	-	9	10
Stations privées de réception ¹	598,358	761,288	707,625	812,335	862,109
Ecoles de radiotéléphonie.....	5	4	4	4	6
Avions licenciés munis d'appareils de transmission..	1	2	2	1	4
Totaux.....	599,959	763,207	709,928	815,124	865,331

¹ Y compris 2,314 permis accordés gratuitement aux aveugles en 1936; 1,931 en 1935; 1,517 en 1934, 1,202 en 1933 et 873 en 1932.

Sous-section 2.—Société Radio-Canada.*

La radiodiffusion d'Etat, inaugurée au Canada en vertu d'une loi du parlement vers la fin de 1932, est entrée dans une nouvelle phase le 2 novembre 1936, alors que la Société Radio-Canada remplaça la Commission Canadienne de la Radiodiffusion.

* Révisé par E. C. Buchanan, de la division des relations extérieures Société Radio-Canada.